



DELIBERATION

2022/29

**ANIMATION DU REGAL
DEPOT DE CANDIDATURE POUR LA 3EME ANNEE**

L'an deux mille vingt-deux le 22 juin, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représenté : 1, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Jean-Luc EGRET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

En 2020, le PETR du Pays de Thiérache s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL). A travers ce projet, les objectifs poursuivis et attendus sont de :

- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% dans les restaurants collectifs du territoire ;
- Engager une réflexion sur ce sujet avec les producteurs locaux et les acteurs de la grande distribution, dans le but de réduire les pertes ;
- Sensibiliser le personnel des restaurants collectifs, les convives à l'intérêt de réduire les déchets alimentaires ;
- Sensibiliser les habitants du territoire à cette problématique.

Le projet proposé s'articule autour de 3 axes :

- La restauration collective ;
- La sensibilisation des habitants ;
- Des opérations auprès des producteurs et de la distribution.

Accompagné techniquement et financièrement par l'ADEME (80%) sur une durée maximale de 3 ans, ce projet est estimé à 55 000 € sur une année, comprenant des frais salariaux, d'animations et de communication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE de reconduire le projet de déploiement d'un REGAL dans le cadre du PAT Thiérache ;

SOLLICITE la participation de l'ADEME à cet effet à hauteur de 80 % ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet ;

PRECISE que les crédits prévus pour ce projet sont inscrits au Budget Primitif 2022, aux chapitres et articles correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220622-29_2022-DE